

MOKRANE AÏT LARBI

«Le pouvoir parle au

L'évocation du nom de Mokrane Aït Larbi nous renvoie aux frondeurs de la revendication culturelle berbère. Il a fait partie de ceux qui ont connu la prison dans toute sa rigueur. Ainsi, en février 1985, il est parmi les sept activistes appréhendés par la sécurité militaire parce qu'ils ont voulu prendre la parole lors du séminaire à Tizi Ouzou sur l'écriture de l'histoire de la Wilaya III. En août 1985 également, il est jeté en prison en tant que membre de la première Ligue des droits de l'homme de Ali Yahia Abdenour.

Il est déporté dans le Sud en décembre 1986 pour s'être constitué avocat des émeutiers de Constantine et enfin lorsque la Ligue algérienne des droits de l'homme a été affiliée à la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme). Il nous faut de rappeler que c'est à 15 ans que Mokrane fait son baptême du feu de son engagement politique avec la grève de la faim et la «grève du cartable». Justice, démocratie

seront toujours les maîtres mots de son combat pour les droits de l'homme, la liberté. Fondateur du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) avec Saïd Sadi, il en sera le numéro 2 mais il finira vite par démissionner considérant que la démocratie doit commencer d'abord à l'intérieur des partis.

Il démissionnera aussi avec fracas du Sénat où il a été désigné sénateur dans le cadre du tiers présidentiel à l'époque du président Zeroual. La raison ? Il met en cause l'inefficacité de cette institution qui, dit-il, «ne sert qu'à dépenser l'argent du contribuable». C'est dire que celui qui a été des «deux côtés de la barrière» est resté iconoclaste, un trublion sur lequel se brisent les tentatives de récupération. Loin des partis politiques et des cercles du pouvoir, l'avocat Mokrane Aït Larbi ne mâche pas ses mots quand il parle de la justice où, dit-il, «les grands dossiers sont gérés par le pouvoir politique et les

services de sécurité». Il en est ainsi de l'affaire Khalifa Airways, les milliards détournés par des personnalités encore en activité, voire même promues ! Il en appelle à un «débat général, préalable à toute réforme vers la démocratie» car, dit-il, «il est temps de laisser le peuple décider de son avenir en toute liberté». Il n'exclut pas l'éventualité d'un retour à l'action politique dans le cadre de la création d'un nouveau parti politique. Aguerri par un parcours de militantisme actif, l'avocat de la démocratie garde la tête froide. Mais il en appelle à la réanimation de la mouvance démocratique «eu égard à l'échec de ses dirigeants». Optimiste, il assure : «Le peuple algérien est capable de construire un avenir meilleur» parce que, justement, il a su triompher de toutes les tyrannies... C'est toutes ces idées forces que nous développons dans cet entretien que Maître Mokrane Aït Larbi a bien voulu nous accorder à l'occasion de cette rentrée sociale.

Entretien réalisé par
Brahim Taouchichet

Le Soir d'Algérie : La rentrée s'annonce chaude au double plan politique et social. Quelle lecture faites-vous des grèves cycliques et des émeutes récurrentes ?

Mokrane Aït Larbi : C'est une rentrée comme ses précédentes qui se caractérise par l'absence de débat public, les atteintes aux libertés fondamentales et aux droits de l'Homme et par le silence des partis politiques. Au moment où les «problèmes» des spéculateurs, des rentiers, des responsables au niveau du pouvoir et des partis politiques se résument à trouver les moyens de dépenser l'argent de la rente pour des futilités telles que l'achat de 4X4 dernier cri pour leurs enfants, la majorité des Algériens est confrontée, au quotidien, aux problèmes du chômage, de logement, de santé, de scolarité des enfants, de transport et de sécurité. Le niveau de vie des Algériens est en baisse. Ceux qui travaillent bouclent les fins de mois avec 100 DA. A vous d'imaginer la vie d'un chômeur. Ce qui explique, en partie ce mécontentement général qui se manifeste par des grèves, des émeutes, l'occupation des administrations, le blocage des routes, les immolations, etc. Cette situation conduira inévitablement à des émeutes généralisées aux conséquences graves. Aux dirigeants donc de choisir de partir par la porte ou se retrouver dans une cage et sur une civière. Car, contrairement à ce que pensent nos «intelligents», ceci n'arrive pas qu'à Moubarak.

Des animateurs de la mouvance démocratique ont appelé à la reprise des marches pour un changement pacifique pour ce samedi 17 septembre. Sachant le faible impact des précédentes marches, croyez-vous en leur relance ou a contrario à leur inutilité ?

«La mouvance démocratique» nécessite plus de la réanimation que d'animation. Je pense qu'il est temps de constater l'échec des dirigeants de cette «mouvance démocratique» depuis 1989, pour ne pas recom-

mencer. Au lieu de se contenter de lancer des appels à des «marches pacifiques» et de les abandonner quelques semaines plus tard pour «déposer des plaintes» aux Nations-Unies, un travail de fond reste à faire, en commençant d'abord par démocratiser les partis politiques et les associations, en ouvrant un débat général sur les grandes questions qui interpellent tout militant démocrate, pour préparer un projet de réformes à opposer à celui du pouvoir.

Des personnalités à l'exemple du philosophe français Bernard-Henry Lévy soutiennent une «journée de la colère» en Algérie, prémices à un scénario à la tunisienne ou à l'égyptienne. Quels en sont les risques d'après vous ?

Je pense que les Algériens sont suffisamment grands pour se prendre en charge et envisager eux-mêmes la voie à suivre pour un changement démocratique.

Kadhafi a été chassé du pouvoir et, partant, de Libye comme un vulgaire délinquant par l'Otan. Selon vous, assistons-nous à un renouveau du colonialisme sous d'autres formes ?

Saddam et Kadhafi ont été chassés du pouvoir par des puissances. Ces mêmes puissances qui les avaient soutenus en leur fournissant le matériel nécessaire pour la répression. Et on se souvient tous de la fameuse déclaration de Madame Alliot-Marie qui a proposé au dictateur Ben Ali des méthodes «intelligentes» pour réprimer la révolution tunisienne. La France, l'Angleterre et les Etats-Unis ont toujours soutenu — et continuent à soutenir — les dictatures arabes et africaines, en échange du pétrole et d'autres matières premières. Aujourd'hui, ces mêmes puissances préfèrent des régimes «de bonne gouvernance» pour atteindre les mêmes objectifs.

Elles servent, bien entendu, les intérêts de leurs peuples. C'est de bonne guerre mais, de grâce, qu'elles nous épargnent le discours sur la protection des



Photo : C.D.F.

civils et le changement démocratique car des dizaines de civils sont tués tous les jours en Palestine, en Syrie, au Yémen, au Bahreïn. Et il y a encore des dictateurs arabes et africains amis d'Obama, de David Cameron et de Sarkozy.

Au plan interne, les tensions sur le front social rendent la paix sociale précaire. La carotte et le bâton semblent être le moyen de gestion des revendications de la population. Cette confrontation population-pouvoir politique risque-t-elle de dégénérer en l'absence d'un vrai débat sur l'avenir du pays ?

Un débat général sur les grandes questions est un préalable à toute réforme vers la démocratie, car l'objectif des réformes engagées depuis l'indépendance n'a jamais dépassé la protection des intérêts des différents groupes du pouvoir et le maintien du système mis en place au nom du peuple sans lui donner la parole. Nous constatons que depuis l'indépendance, le pouvoir n'a pas cessé de parler au peuple. Et aujourd'hui, il est temps d'écouter ce peuple et de le laisser décider de son avenir en toute liberté et en connaissance de cause.

A Hydra, les riverains du parc Bois des Pins ont été violemment réprimés pour une histoire de parking, et à Bordj Menaël parce que les citoyens se sont opposés à la création d'une décharge publique. Vous attendez-vous à la répétition de scénarios similaires qui prennent des allures de déni de droit et de justice ?

A Hydra ou à Freha, le citoyen n'a que les services répressifs comme interlocuteur. En l'absence des institutions et de l'Etat, des citoyens essayent de s'organiser pour préserver des droits élémentaires.

Le pouvoir a toujours répondu à ces revendications par l'envoi de milliers de policiers anti-émeutes sous prétexte de maintenir l'ordre public. Or, cet ordre public est troublé au quotidien par des comportements irresponsables de maires, de walis, de ministres, d'officiers de police, etc.

Face à l'arbitraire, aux atteintes aux droits et libertés et à l'injustice, les Algériens ont le droit de s'organiser comme ils le peuvent. Pour aller vers l'essentiel, l'Etat et ses institutions doivent assumer leurs responsabilités au quotidien dans le cadre du droit et du respect des libertés fondamentales.

Concernant justement la justice à laquelle vous avez consacré un livre, est-elle toujours aussi éloignée du palais ?

Les petites infractions de droit commun et le litige entre particuliers sont laissés généralement au magistrat. Mais les grands dossiers sont toujours gérés par le pouvoir politique et les services de sécurité. Sinon comment expliquer des plaintes sans suite déposées par des citoyens contre des responsables et des parlementaires ?

Comment expliquer le fait que de hauts responsables politiques, cités dans des affaires de corruption et dénoncés par la presse, ne soient pas poursuivis ? Le comble est que certains d'entre eux ont obtenu des promotions !

Pourquoi la Cour suprême n'a-t-elle pas encore statué sur les pourvois en cassation dans l'affaire Khalifa ?

Pourtant les intéressés étaient sommés de déposer les mémoires pendant les vacances judiciaires en août 2007 et ces mémoires ont été déposés par leurs avocats dans les délais. Et à l'occasion, où en est-on avec le dossier pénal de Khalifa Airways ?

Vous avez dénoncé le non-respect des droits de la défense, l'instrumentalisation de la justice du fait d'ordres venus d'en haut dans des affaires délicates dont certaines attendent d'être jugées (Sonatrach, malversations dans l'autoroute Est-Ouest, affaire des détournements d'argent en milliards). Faut-il désespérer de leur aboutissement un jour ?

Etant constitué dans ces affaires et étant donné que la justice n'a pas encore statué sur le fond, ma réponse ne sera donnée qu'à l'audience publique du tribunal.

Etat de droit, indépendance de la justice, l'état des lieux a-t-il enregistré quelques avancées ces dernières décennies ?

La notion de l'Etat de droit en Algérie n'est qu'un discours.